

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 mars 2021

LUTTE CONTRE LE DÉRÈGLEMENT CLIMATIQUE - (N° 3875)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 4268

présenté par

Mme Bessot Ballot, M. Ardouin, M. Colas-Roy, Mme Kerbarh et Mme Bureau-Bonnard

ARTICLE 31

Compléter l'alinéa 1 par les mots :

« , notamment en adaptant leur technique de conduite et en étant informé des avantages écologiques du ferroutage. ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet article vise à promouvoir le report modal vers des moyens de transports moins émetteurs de carbone, en intégrant à la formation des conducteurs de poids lourd des éléments de fond sur le ferroutage.